

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



PROCÈS VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie, tenue le 25 novembre 2025, à 16h00, à la Préfecture de la MRC de Minganie située au 1303, rue de la Digue à Havre-Saint-Pierre, sous la présidence de la préfète, Mme Meggie Richard, étaient présents les conseillers(ères) suivant(e)s :

- | | | |
|-----------------|--------------------|--|
| M. | Sébastien L'Écuyer | maire de Baie-Johan-Beetz, préfet suppléant |
| M ^{me} | Lorraine Monger | mairesse suppléante de Rivière-au-Tonnerre |
| M. | Romuald Gallant | maire d'Aguanish, conseiller de comté |
| M. | Georges Bachand | maire de Rivière-Saint-Jean, conseiller de comté |

Sont présents par visioconférence :

- | | | |
|-----------------|------------------|---|
| M ^{me} | Ginette Paquet | mairesse de Longue-Pointe-de-Mingan, conseillère de comté |
| M. | André Thériault | maire de Havre-Saint-Pierre, conseiller de comté |
| M. | Richard Beaudry | maire de Natashquan, conseiller de comté |
| M ^{me} | Hélène Boulanger | mairesse de L'Île-d'Anticosti, conseillère de comté |

Assistaient également à l'assemblée, la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Nathalie de Grandpré, la greffière-trésorière adjointe, Mme Fanie Boudreau, le directeur du service de développement économique et directeur général adjoint, M. Philip Pineault-Jomphe, le directeur du service d'aménagement et de développement du territoire, M. Johann Lucas, ainsi que le contrôleur et analyste financier, M. Jonathan Turbis.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Ratification et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 octobre 2025**
4. **Prévisions budgétaires et répartitions 2026**
5. **Aménagement et développement**
 - 5.1 Fonds d'initiatives et d'opportunités socio-économiques (FIOSE)
 - 5.1.1 Coop de solidarité de Rivière-Saint-Jean et Magpie
 - 5.1.2 Éco Minganie
 - 5.2 Réseau Accès PME 2025-2026
 - 5.3 Plan directeur pour projets majeurs en Minganie
 - 5.4 Projet de parc solaire à Rivière-au-Tonnerre
 - 5.5 Trousse publicitaire du guide touristique de Tourisme Côte-Nord
 - 5.6 Transport des matières recyclables
 - 5.7 Entente intermunicipale pour le service de collecte et de transport des matières recyclables avec la municipalité de Havre-Saint-Pierre
 - 5.8 Mise en place d'un service commun de désincarcération
 - 5.9 Planification stratégique



6. **Administration et gestion**
- 6.1 Adoption des engagements, des comptes et des décaissements
 - 6.2 Nomination du préfet suppléant et autorisation de signature des effets bancaires
 - 6.3 Nomination d'un vérificateur externe
 - 6.4 Calendrier des séances
 - 6.5 Ressources humaines
 - 6.6 Comités de la MRC
7. **Affaires nouvelles**
- 7.1 Programme d'entente en patrimoine
 - 7.2 Mesure 1.4 du Plan de mise en oeuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire
8. **Période de questions**
9. **Clôture de la séance**

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

À la préfecture de la MRC de Minganie, la séance est ouverte à 16h par madame Meggie Richard. Madame Fanie Boudreau fait fonction de secrétaire.

237-25

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Georges Bachand, appuyé par monsieur Sébastien L'Écuyer et résolu unanimement :

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

238-25

3 RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 15 OCTOBRE 2025

Attendu que l'ensemble des membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 octobre 2025, et ce préalablement à la présente séance ;

En conséquence, il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par monsieur Romuald Gallant et résolu unanimement :

- Que tous les membres du conseil demandent une dispense de lecture et ratifient et adoptent le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 octobre 2025 reçu préalablement à la présente séance, et ce, tel que soumis.

4 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET RÉPARTITIONS 2026

Les membres du conseil prennent connaissance du projet de prévisions budgétaires et répartitions pour l'exercice financier 2026.

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**

239-25



240-25

4.1 PARTIE 1

4.1.1 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

Il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par monsieur Georges Bachand et résolu unanimement :

- Que le conseil de la MRC de Minganie adopte les prévisions budgétaires 2026 relatives à la partie 1 du budget (Conseil, gestion financière et administrative, évaluation, prévention incendie, matières résiduelles, aménagement du territoire, programme d'aménagement durable des forêts, Manitou, développement de projets, mini centrales, développement économique, Fonds MRC, bande passante / dorsale / villages branchés, gestion du territoire – baux et extraction, complexe aquatique), lesquelles sont jointes au présent procès-verbal à l'annexe A.

4.1.2 RÉPARTITIONS BUDGÉTAIRES 2026

Il est proposé par monsieur Sébastien L'Écuyer, appuyé par monsieur Romuald Gallant et résolu unanimement :

- D'adopter les répartitions des dépenses inhérentes aux prévisions budgétaires 2026, partie 1 du budget (quote-part générale, évaluation, prévention incendie, matières résiduelles, aménagement, Manitou, développement économique, complexe aquatique), lesquelles sont jointes au présent procès-verbal à l'annexe B.

4.2 PARTIE 2

241-25

4.2.1 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

Il est proposé par monsieur Georges Bachand, appuyé par monsieur Sébastien L'Écuyer et résolu unanimement :

- D'adopter les prévisions budgétaires 2026 relatives à la partie 2 (Boues de fosses septiques) du budget, lesquelles sont jointes au présent procès-verbal à l'annexe A.

242-25

4.2.2 RÉPARTITIONS BUDGÉTAIRES 2026

Il est proposé par monsieur Richard Beaudry, appuyé par madame Lorraine Monger et résolu unanimement :

- Que les élus concernés par la partie 2 des prévisions budgétaires adoptent les répartitions de dépenses inhérentes aux prévisions budgétaires 2026, partie 2 du budget (Boues de fosses septiques), lesquelles sont jointes au présent procès-verbal à l'annexe B.

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



243-25

4.3 PARTIE 3

4.3.1 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

Il est proposé par monsieur Romuald Gallant, appuyé par monsieur Richard Beaudry et résolu unanimement :

- D'adopter les prévisions budgétaires 2026 relatives à la partie 3 (Service en commun d'inspection municipale) du budget, lesquelles sont jointes au présent procès-verbal à l'annexe A.

244-25

4.3.2 RÉPARTITIONS BUDGÉTAIRES 2026

Il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par monsieur Georges Bachand et résolu unanimement :

- Que les élus concernés par la partie 3 des prévisions budgétaires adoptent les répartitions de dépenses inhérentes aux prévisions budgétaires 2026, partie 3 du budget (Service en commun d'inspection municipale), lesquelles sont jointes au présent procès-verbal à l'annexe B.

245-25

4.4 PARTIE 4

4.4.1 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

Il est proposé par madame Lorraine Monger, appuyé par monsieur Sébastien L'Écuyer et résolu unanimement :

- D'adopter les prévisions budgétaires 2026 relatives à la partie 4 (Fonds Régions Ruralité – Volet 3 et 4 - Vitalisation) du budget, lesquelles sont jointes au présent procès-verbal à l'annexe A.

4.4.2 RÉPARTITIONS BUDGÉTAIRES 2026

Aucune répartition de dépenses inhérentes aux prévisions budgétaires 2026, partie 4 du budget (Fonds Régions Ruralité – Volet 3 et 4 – Vitalisation).

246-25

4.5 PARTIE 5

4.5.1 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

Il est proposé par monsieur Romuald Gallant, appuyé par monsieur Richard Beaudry et résolu unanimement :

- D'adopter les prévisions budgétaires 2026 relatives à la partie 5 (Inspection / Équilibrage) du budget, lesquelles sont jointes au présent procès-verbal à l'annexe A.

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**

247-25



4.5.2 RÉPARTITIONS BUDGÉTAIRES 2026

Il est proposé par monsieur Georges Bachand, appuyé par madame Lorraine Monger et résolu unanimement :

- Que les élus concernés par la partie 5 des prévisions budgétaires adoptent les répartitions de dépenses inhérentes aux prévisions budgétaires 2026, partie 5 du budget (Inspection / Équilibrage), lesquelles sont jointes au présent procès-verbal à l'annexe B.

4.6 PARTIE 6

248-25

4.6.1 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

Il est proposé par monsieur Sébastien L'Écuyer, appuyé par monsieur Romuald Gallant et résolu unanimement :

- D'adopter les prévisions budgétaires 2026 relatives à la partie 6 (Internet Haute-Vitesse / réseau résidentiel) du budget, lesquelles sont jointes au présent procès-verbal à l'annexe A.

4.6.2 RÉPARTITIONS BUDGÉTAIRES 2026

Aucune répartition de dépenses inhérentes aux prévisions budgétaires 2026, partie 6 du budget (Internet Haute-Vitesse / réseau résidentiel).

4.7 PARTIE 8

249-25

4.7.1 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

Il est proposé par madame Lorraine Monger, appuyé par monsieur Richard Beaudry et résolu unanimement :

- D'adopter les prévisions budgétaires 2026 relatives à la partie 8 (Régies intermunicipales de matières résiduelles) du budget, lesquelles sont jointes au présent procès-verbal à l'annexe A.

4.7.2 RÉPARTITIONS BUDGÉTAIRES 2026

Aucune répartition de dépenses inhérentes aux prévisions budgétaires 2026, partie 8 du budget (Régies intermunicipales de matières résiduelles).



5 AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

5.1 FONDS D'INITIATIVES ET D'OPPORTUNITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES (FIOSE)

5.1.1 COOP DE SOLIDARITÉ DE RIVIÈRE-SAINT-JEAN ET MAGPIE

Attendu le Fonds d'initiatives et d'opportunités socio-économiques (FIOSE) de la MRC créé pour provoquer l'émergence d'idées de projets de toute nature en phase avant-projet ;

Attendu la demande d'aide financière de la Coop de solidarité de Rivière-Saint-Jean et Magpie au montant de 11 344 \$ pour l'obtention d'un accompagnement stratégique de redressement ;

Attendu que ce projet répond aux critères et aux objectifs et orientations dudit Fonds ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sébastien L'Écuyer, appuyé par monsieur Georges Bachand et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise le versement d'une aide financière non remboursable dans le cadre du FIOSE au montant de 11 344 \$ à la Coop de solidarité de Rivière-Saint-Jean et Magpie, et ce, pour l'obtention d'un accompagnement stratégique de redressement ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution ;
- Que la MRC affecte cette somme de 11 344 \$ et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°250-25.

Certifié en date du 25 novembre 2025.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

251-25

5.1.2 ÉCO MINGANIE

Monsieur Philip Pineault-Jomphe se retire des discussions et délibérations en raison d'apparence de conflit d'intérêts.

Attendu le Fonds d'initiatives et d'opportunités socio-économiques (FIOSE) de la MRC créé pour provoquer l'émergence d'idées de projets de toute nature en phase avant-projet ;

Attendu la demande d'aide financière de Éco Minganie au montant de 13 750 \$ pour l'obtention d'un accompagnement stratégique pour la diversification de ses activités ;

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



Attendu que ce projet répond aux critères et aux objectifs et orientations dudit Fonds ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Richard Beaudry, appuyé par madame Lorraine Monger et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise le versement d'une aide financière non remboursable dans le cadre du FIOSE au montant de 13 750 \$ à Éco Minganie pour l'obtention d'un accompagnement stratégique pour la diversification de ses activités ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution ;
- Que la MRC affecte cette somme de 13 750 \$ et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°251-25.

Certifié en date du 25 novembre 2025.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

252-25

5.2 RÉSEAU ACCÈS PME 2025-2026

Attendu le déploiement du Réseau accès PME par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) dans le but de renforcer les services d'accompagnement offerts aux entrepreneurs et aux entreprises de chacune des régions du Québec ;

Attendu la convention de subvention proposée par le MEIE à la MRC de Minganie précisant les modalités et conditions de versement d'une subvention d'un montant maximal de 215 000 \$ pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 permettant à la MRC de bonifier son offre de services déjà existante sur son territoire pour accompagner les entreprises ;

Attendu que la convention de subvention contient l'obligation pour la MRC de s'adjoindre un comité aviseur pour orienter et déterminer des pistes d'action visant à mieux soutenir les entreprises de son territoire et l'obligation pour la MRC de déposer un plan d'intervention et d'affectation des ressources pour l'année 2025-2026 ;

En conséquence, il est proposé par madame Lorraine Monger, appuyé par monsieur Richard Beaudry et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie dépose la liste à jour des membres de son Comité Aviseur AEQ, laquelle sera publiée sur le site web de la MRC ;
- Que la MRC adopte le plan d'intervention et d'affectation des ressources 2025-2026, lequel sera déposé au MEIE.

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**

253-25



**5.3 PLAN DIRECTEUR POUR PROJETS MAJEURS EN
MINGANIE**

Attendu que la MRC de Minganie a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation d'un plan directeur pour favoriser la venue de projets majeurs sur son territoire et d'en maximiser les retombées ;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 novembre 2025 à 15 h 05 ;

Attendu que les soumissions ont été évaluées selon un système d'évaluation et de pondération des offres ;

Attendu que le comité de sélection a évalué les offres selon les critères suivants :

- Expérience du soumissionnaire dans des projets similaires ;
- Expérience du responsable de projet dans des projets similaires ;
- Expérience des ressources assignées au projet dans des projets similaires ;
- Compréhension du mandat, méthodologie et échéancier ;

Attendu que l'enveloppe de prix a été ouverte seulement pour les offres de services ayant atteint un pointage intérimaire d'au moins 70 points pour l'évaluation de la qualité ;

Attendu que le pointage final de chaque soumission ayant obtenu un pointage d'au moins 70 points est établi en divisant par le prix proposé le produit que l'on obtient en multipliant par 10 000 le pointage intérimaire majoré de 50 :

Attendu que la MRC a reçu 5 soumissions conformes ayant obtenu le pointage final qui suit :

Soumissionnaires	Prix excluant les taxes	Pointage final	Rang
Aviseo Conseil	152 800 \$	9.2	1
Mallette	155 150 \$	9.1	2
Delorme Lajoie Consultation	198 081,25 \$	6.1	3
Aedifica	223 550 \$	5.9	4
Englobe	218 392 \$	5.5	5

Attendu que Aviseo Conseil a obtenu le pointage final le plus élevé ;

En conséquence, il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par madame Lorraine Monger et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte le plus haut pointage final suite au calcul requis, ainsi que le prix qui lui est attribué ;
- Que la MRC de Minganie octroie le contrat pour la réalisation d'un plan directeur pour favoriser la venue de projets majeurs sur son territoire et d'en maximiser les retombées à Aviseo Conseil au montant de 152 800 \$ plus les taxes incluses ;

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



- Que la MRC affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et elle en autorise les engagements, paiements, de même que les décaissements ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer tous les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°253-25.

Certifié en date du 25 novembre 2025.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

254-25

5.4 PROJET DE PARC SOLAIRE À RIVIÈRE-AU-TONNERRE

Attendu qu'Hydro-Québec a lancé l'appel d'offres AO2025-01 qui prévoit l'acquisition d'un bloc de 300 MW d'énergie solaire ;

Attendu que la municipalité de Rivière-au-Tonnerre a reçu une proposition de développement d'un parc solaire sur son territoire du Groupe Axor Inc. pour dépôt dans le cadre de cet appel d'offres ;

Attendu la volonté du promoteur de travailler en partenariat avec le monde municipal et autochtone ;

Attendu la Politique de prise en compte des ressources naturelles adoptée par la MRC le 18 septembre 2012 ;

Attendu qu'aux termes de ladite Politique, ce projet de parc solaire doit être considéré comme un projet régional et doit être développé solidairement et régionalement dans une optique de développement durable et d'harmonisation des ressources naturelles, et ce, afin de maximiser les retombées économiques qui en découlent ;

Attendu que le projet de parc solaire doit être acceptable environnementalement, socialement et économiquement pour qu'il puisse se réaliser ;

Attendu que la MRC de Minganie a un intérêt dans ce projet de parc solaire pour dépôt dans le cadre de l'appel d'offres AO 2025-01 et qu'elle souhaite définir un partenariat dans le respect de la confidentialité nécessaire dans le cheminement de ce type de projet et mettre en place l'environnement structurel, procédural et technique lui permettant de rencontrer cet objectif ;

En conséquence, il est proposé par madame Lorraine Monger, appuyé par monsieur Sébastien L'Écuyer et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie appuie le Groupe Axor Inc. dans le cadre de ce projet de parc solaire sur le territoire de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre et accepte, dans le respect de la Politique des ressources naturelles de la MRC, de cheminer dans le cadre de ce projet, à titre de projet régional ;

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



255-25

- Que la MRC souhaite que la Communauté d'Ekuanitshit adhère au projet et ainsi, demande au promoteur de créer un comité tripartite avec la Communauté d'Ekuanitshit ;
- Que la MRC analyse la possibilité d'être co-investisseurs dans le projet ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution, ainsi que les documents nécessaires pour assurer la confidentialité dans le cheminement de ce type de projet.

**5.5 TROUSSE PUBLICITAIRE DU GUIDE TOURISTIQUE DE
TOURISME CÔTE-NORD**

Attendu la trousse publicitaire de Tourisme Côte-Nord (TCN) consistant à faire rayonner notre territoire et nos attraits par une publicité dans le guide touristique Côte-Nord 2026-2027 ;

Attendu le kiosque d'accueil touristique de Manitou de la MRC ;

Attendu que la MRC souhaite obtenir une promotion touristique de son kiosque et des chutes de la rivière Manitou, afin d'attirer davantage la clientèle touristique ;

Attendu que le guide touristique Côte-Nord est imprimé en 65 000 copies bilingues, avec une distribution intra et hors Québec à grande échelle et une version numérique en ligne ;

Attendu que Tourisme Côte-Nord offre une publicité d'une page complète dans le guide touristique au coût de 7 000 \$;

Attendu que l'entente du projet Signature Innovation du Fonds Régions et Ruralité Volet 3 prend fin en mars 2026 et que des montants sont toujours disponibles pour la promotion touristique ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Richard Beaudry, appuyé par madame Ginette Paquet et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie fasse l'achat d'une page dans le guide touristique 2026-2027 de TCN pour promouvoir son kiosque d'accueil touristique de Manitou, ainsi que les chutes de la rivière Manitou, porte d'entrée de la Minganie, pour la somme de 7 000 \$;
- Que la MRC affecte cette somme de 7 000 \$ dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité volet 3 - Signature innovation et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°255-25.

Certifié en date du 25 novembre 2025.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE
256-25



Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

5.6 TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES

Attendu que la MRC de Minganie a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de remorques et le transport des matières recyclables du poste de transbordement de la MRC vers le centre de tri Société VIA situé à Lévis qui est le lieu de livraison désigné par Éco Entreprises Québec, et ce, pour une durée d'une année à compter du 1er janvier 2026 avec 2 options annuelles de prolongation d'une durée d'une année chacune ;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 novembre 2025 à 16 h 05 ;

Attendu que la MRC de Minganie a reçu les soumissions conformes suivantes dans le cadre de cet appel d'offres :

1. Thivierge Excavation Inc. au montant de 162 878,45 \$ plus les taxes applicables ;
2. Entreprise SIMCO Inc. au montant de 157 500 \$ plus les taxes applicables ;

En conséquence, il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par monsieur Sébastien L'Écuyer et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise l'octroi du contrat pour la fourniture de remorques et le transport des matières recyclables du poste de transbordement de la MRC vers le centre de tri Société VIA, et ce, pour une durée d'une année à compter du 1er janvier 2026 avec 2 options annuelles de prolongation d'une durée d'une année chacune, à Entreprise SIMCO Inc. au montant de 157 500 \$ plus les taxes applicables ;
- Que la MRC affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et elle en autorise les engagements, paiements, de même que les décaissements ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer tous les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°256-25.

Certifié en date du 25 novembre 2025.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**

257-25



5.7 ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LE SERVICE DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES AVEC LA MUNICIPALITÉ DE HAVRE-SAINT-PIERRE

Attendu que le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (« Règlement ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022 et prévoit que Éco Entreprises Québec (« ÉEQ ») devient l'organisme de gestion désigné à qui est confié la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec ;

Attendu que le Règlement prévoit la conclusion d'une entente de partenariat entre ÉEQ et les organismes municipaux portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement ;

Attendu que la MRC à titre d'« Organisme signataire » a signé l'entente de partenariat avec ÉEQ portant sur la collecte et le transport des matières recyclables, ainsi que sur les activités d'information, de sensibilisation, d'éducation et les activités de première ligne qui s'y rapportent, dont le territoire d'application est le territoire des municipalités de Baie-Johan-Beetz, Aguanish, Natashquan, L'Île-d'Anticosti et Territoire non organisé du Lac Jérôme ;

Attendu que la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de l'ouest de la Minganie a été identifiée « Organisme signataire » pour conclure une telle entente visant le territoire des municipalités de Rivière-au-Tonnerre, Rivière-Saint-Jean et Longue-Pointe-de-Mingan ;

Attendu que la municipalité de Havre-Saint-Pierre bénéficiait du décret en 2024 permettant un report pour conclure une entente portant sur la collecte et le transport des matières recyclables ;

Attendu que des échanges ont eu lieu entre la municipalité de Havre-Saint-Pierre et la MRC en 2025 en vue d'inclure la municipalité dans le territoire d'application de l'entente de partenariat avec ÉEQ ;

Attendu que la MRC a autorisé l'inclusion de la municipalité de Havre-Saint-Pierre dans le territoire d'application de l'entente de partenariat avec ÉEQ, et ce, avec délégation à la municipalité de la responsabilité de la gestion du contrat de services de collecte et de transport des matières recyclables, incluant l'appel d'offres, l'octroi de contrat et la gestion des services rendus par l'entrepreneur dans le cadre de ce contrat de services sur son territoire, et ce, aux termes de la résolution numéro 162-25 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC tenue le 18 juin 2025 ;

Attendu que la MRC sera ainsi signataire de l'entente-cadre avec ÉEQ à titre de responsable pour la Municipalité de Havre-Saint-Pierre pour une durée de 4 ans et que pour se faire, la MRC et la municipalité doivent conclure une entente intermunicipale, afin de répondre aux obligations de l'entente-cadre avec ÉEQ et identifier les responsabilités et les engagements de chacune des parties relativement à :

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



- La clientèle desservie ;
- La fourniture des services de collecte en porte-à-porte et dans les lieux publics extérieurs ;
- La fourniture des services de transbordement et de transport post-transbordement ;
- Les activités d'information, de sensibilisation, d'éducation et le service de première ligne ;
- La gestion administrative découlant des obligations de l'entente-cadre;
- Les méthodes de calcul et de paiement des remboursements et des compensations financières de ces services.

En conséquence, il est proposé par monsieur André Thériault, appuyé par monsieur Richard Beaudry et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'entente intermunicipale avec la municipalité de Havre-Saint-Pierre sur les services de collecte et de transport des matières recyclables, ainsi que sur les services de première ligne qui s'y rapportent, et ce, telle que présentée par le directeur du service d'aménagement et de développement du territoire de la MRC.

258-25

**5.8 MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN DE
DÉSINCARCÉRATION**

Attendu que la MRC de Minganie relativement à son territoire non organisé (TNO), en partenariat avec les autres municipalités locales formant la MRC, souhaite mettre en place un service de désincarcération lors de situations d'urgence ;

Attendu que la MRC relativement à son TNO souhaite exercer cette compétence en s'associant à d'autres municipalités par le biais d'une entente intermunicipale prévoyant comme mode de fonctionnement, la fourniture de services par la municipalité de Havre-Saint-Pierre ;

Attendu que la MRC estime d'intérêt public que la municipalité TNO du Lac Jérôme adhère à cette entente intermunicipale ;

Attendu que la MRC s'engage à céder pour 1 \$ à la municipalité de Havre-Saint-Pierre dans le cadre de l'entente intermunicipale, les biens meubles qu'elle possède pour la réalisation de l'objet de l'entente, devenant des biens à caractère intermunicipal qui seront récupérés par la MRC advenant la fin de l'entente ;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Thériault, appuyé par monsieur Sébastien L'Écuyer et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise la préfète ou le préfet suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'entente intermunicipale à intervenir avec les municipalités de la Minganie pour la mise en place d'un service de désincarcération, et ce, selon les termes et conditions de l'entente telle que soumise, incluant la cession à la municipalité de Havre-Saint-Pierre ;

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



259-25

- Que la MRC affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et en autorise les engagements, les paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°258-25.

Certifié en date du 25 novembre 2025.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

5.9 PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Attendu que la MRC de Minganie souhaite réviser sa planification stratégique au cours de l'année 2026 ;

Attendu les propositions reçues pour la réalisation de cette planification stratégique révisée ;

En conséquence, il est proposé par madame Lorraine Monger, appuyé par monsieur Romuald Gallant et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte la proposition d'Espace Stratégies au montant de 34 360 \$ plus les taxes applicables pour la révision de sa planification stratégique ;
- Que la MRC affecte les sommes nécessaires à la réalisation de ce projet et en autorise les engagements, les paiements, de même que les décaissements ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution ;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°259-25.

Certifié en date du 25 novembre 2025.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

6 ADMINISTRATION ET GESTION

260-25

6.1 ADOPTION DES ENGAGEMENTS, DES COMPTES ET DES DÉCAISSEMENTS

Il est proposé par monsieur Georges Bachand, appuyé par monsieur Richard Beaudry et résolu unanimement :

- D'adopter la liste des comptes à payer «6.1A» et la liste des dépenses «6.1B» ;

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



261-25

- D'affecter les montants non déjà affectés, d'autoriser les engagements correspondants, les paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°260-25.

Certifié en date du 25 novembre 2025.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

**6.2 NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT ET
AUTORISATION DE SIGNATURE DES EFFETS
BANCAIRES**

Madame Meggie Richard, préfète de la MRC de Minganie, transmet à la greffière-trésorière un écrit signé conformément à l'article 198 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme dans lequel elle nomme son préfet suppléant, soit monsieur Sébastien L'Écuyer, maire de Baie-Johan-Beetz.

En conséquence, il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par monsieur Romuald Gallant et résolu unanimement :

- Que monsieur Sébastien L'Écuyer, préfet suppléant et monsieur André Thériault, maire de Havre-Saint-Pierre, soient par les présentes autorisés, pour et au nom de la MRC de Minganie, à signer et à disposer des effets bancaires de la MRC.

262-25

6.3 NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE

Attendu que le vérificateur comptable actuel de la MRC de Minganie est Groupe MNP Ltée ;

Attendu les soumissions de Groupe MNP Ltée pour la réalisation de l'audit des états financiers de la MRC et de la municipalité du Territoire non organisé (TNO) du Lac Jérôme pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2026 ;

Attendu la Politique de gestion contractuelle de la MRC;

En conséquence, il est proposé par madame Lorraine Monger, appuyé par monsieur Richard Beaudry et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte les soumissions de Groupe MNP Ltée se détaillant comme suit :
 - Mission d'audit du rapport financier de la MRC de Minganie au montant de 37 212 \$ plus les taxes applicables;
 - Mission d'audit du rapport financier de la municipalité du TNO du Lac Jérôme au montant de 6 300 \$ plus les taxes applicables;

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



- Que cette firme soit ainsi nommée vérificateur externe de la MRC et de la municipalité du TNO du Lac Jérôme conformément à l'article 966 du Code municipal;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution;
- Que la MRC affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et en autorise leur engagement, leur paiement, de même que leur décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°262-25.

Certifié en date du 25 novembre 2025.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

263-25

6.4 CALENDRIER DES SÉANCES

Attendu que l'article 148 du Code municipal prévoit que la MRC doit établir, avant le début de chaque année, le calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC et du comité administratif en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sébastien L'Écuyer, appuyé par monsieur Richard Beaudry et résolu unanimement :

- Que le calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC de Minganie pour l'année 2026 qui se tiendront à 16 heures soit adopté comme suit :

21 janvier 2026 à Havre-Saint-Pierre;
18 février 2026 à Havre-Saint-Pierre;
18 mars 2026 à Havre-Saint-Pierre;
15 avril 2026 à Havre-Saint-Pierre;
20 mai 2026 à Havre-Saint-Pierre;
17 juin 2026 à Aguanish;
19 août 2026 à Rivière-Saint-Jean;
16 septembre 2026 à Havre-Saint-Pierre;
21 octobre 2026 à Havre-Saint-Pierre;
25 novembre 2026 à Havre-Saint-Pierre;
25 novembre 2026 à 17 heures à Havre-Saint-Pierre –
séance ordinaire du TNO du Lac Jérôme portant sur
l'adoption du budget.

- Que le calendrier des séances du comité administratif de la MRC de Minganie pour l'année 2026 qui se tiendront à 16 heures à Havre-Saint-Pierre soit adopté comme suit :

4 novembre 2026;
5 novembre 2026;
11 novembre 2026;

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



- Qu'un avis public du contenu de ces calendriers soit publié conformément à la loi;
- D'autoriser les frais de déplacements et de séjours liés à ces déplacements;
- D'affecter les sommes correspondantes et d'en autoriser les engagements, les paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°263-25.

Certifié en date du 25 novembre 2025.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

6.5 RESSOURCES HUMAINES

Dépôt au conseil de la MRC de Minganie, conformément au règlement 113-09-08-18 « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ainsi que la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence », article 4.1 c.

Liste des personnes embauchées :

Michelle Landry, employée occasionnelle au poste de préposée à l'accueil du Complexe aquatique de Minganie à compter du 22 octobre 2025.

264-25

6.6 COMITÉS DE LA MRC

Attendu que la MRC de Minganie doit procéder à de nouvelles nominations au sein de ses comités en raison des élections municipales du 2 novembre 2025 ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Paquet, appuyé par monsieur Georges Bachand et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie convient des nominations suivantes:
 - o Comité administratif:
Maire du secteur Ouest: M. Georges Bachand, maire de Rivière-Saint-Jean;
Maire du secteur Est: M. Richard Beaudry, maire de Natashquan;
 - o Comité Hydro-Québec:
M. Romuald Gallant, maire d'Aguanish;
 - o Comité du Programme d'aménagement durable des forêts:
M. Richard Beaudry, maire de Natashquan;

PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE



- Comité de mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole:
M. Sébastien L'Écuyer, maire de Baie-Johan-Beetz;
Mme Ginette Paquet, mairesse de Longue-Pointe-de-Mingan;
- Comité Prévention incendie:
M. André Thériault, maire de Havre-Saint-Pierre;
M. Romuald Gallant, maire d'Aguanish;
M. Richard Beaudry, maire de Natashquan;
- Comité Santé:
Maire du secteur Ouest: Mme Ginette Paquet, mairesse de Longue-Pointe-de-Mingan;
Maire du secteur Est: M. Sébastien L'Écuyer, maire de Baie-Johan-Beetz;
- Comité Sécurité publique:
Membres du comité administratif de la MRC;
- Conseil d'administration du CAUREQ:
M. André Thériault, maire de Havre-Saint-Pierre;
M. Richard Beaudry, maire de Natashquan en substitut;
- Conseil d'administration de la Société du patrimoine mondial d'Anticosti:
Mme Meggie Richard, préfète.
- Que la MRC convient d'abolir les comités suivants dont les dossiers sont désormais traités au sein du conseil:
 - Comité Manitou;
 - Comité Motoneiges Minganie;
 - Comité Rapprochement autochtones;
- Que la MRC convient d'abolir les comités suivants qui sont devenus obsolètes:
 - Comité Foresterie;
 - Comité Comptes et gestion;
- Que la MRC affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et en autorise les engagements, paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°264-25.

Certifié en date du 25 novembre 2025.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**

265-25



Formules d'Affaires CCL (418) 688-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

7 AFFAIRES NOUVELLES

7.1 PROGRAMME D'ENTENTE EN PATRIMOINE

Attendu le Programme d'entente en patrimoine (PEP) proposé par le ministère de la Culture et des Communications ;

Attendu que le PEP vise à entraîner la réalisation d'actions en gestion du patrimoine et en aménagement du territoire pour assurer la pérennité du parc immobilier et mobilier patrimonial ;

Attendu que le PEP permet de conclure des ententes de partenariats avec le milieu municipal pour assurer la transmission et la préservation du patrimoine culturel ;

Attendu que la MRC est admissible à déposer une demande d'aide financière, laquelle doit être soumise au plus tard le 5 décembre 2025 ;

Attendu le formulaire de demande initiale présentée par le directeur du service d'aménagement et de développement de la MRC ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sébastien L'Écuyer, appuyé par monsieur Georges Bachand et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEP jusqu'à concurrence de la somme de 30 000 \$ dans le volet 1 - Connaissances, 180 000 \$ dans le volet 2 - Expertise municipale, 1 500 000 \$ dans le volet 4.1 - Préservation et restauration d'immeubles et de biens meublés de propriété privée et 1 500 000 \$ dans le volet 4.2 - Préservation et restauration d'immeubles et de biens meublés de propriété municipale ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer la demande d'aide financière, ainsi que l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution.

266-25

7.2 MESURE 1.4 DU PLAN DE MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Attendu la convention d'aide financière dans le cadre de la mesure 1.4 du plan de mise en œuvre 2023-2027 de la politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire intervenue entre la ministre des Affaires municipales et la MRC de Minganie ;

Attendu que l'objectif de cette entente est l'obtention par la municipalité de L'Île-d'Anticosti d'un accompagnement pour mettre à jour ses outils de planification du territoire, afin qu'ils soient adaptés à l'arrivée du site du patrimoine mondial de l'UNESCO ;

Attendu que cette entente prend fin le 31 mars 2026 ;

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



Attendu que les délais administratifs ont fait en sorte que la municipalité a démarré son projet avec plusieurs mois de retard de sorte qu'il s'échelonne jusqu'en fin d'année 2027 ;

En conséquence, il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par madame Lorraine Monger et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie fasse une demande d'addenda à la ministre des Affaires municipales, afin de prolonger la convention d'aide financière dans le cadre de la mesure 1.4 du plan de mise en œuvre 2023-2027 de la politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire jusqu'au 31 mars 2028 ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution.

8 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

267-25

9 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Romuald Gallant, appuyé par monsieur Georges Bachand et résolu unanimement :

- De clôturer la séance. La préfète, madame Meggie Richard, déclare la séance levée à 16h49.

Nathalie de Grandpré
Directrice générale et greffière-
trésorière

Meggie Richard
Préfète